

Nombre de conseillers

En exercice : **26**

Présents : **19**

Absents : **7**

- dont suppléé : **1**

- dont représentés : **5**

Votants : **25**

- dont « pour » : **25**

- dont « contre » : **0**

- dont abstention : **0**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille vingt, le dix-sept décembre à 17 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le onze décembre deux mille vingt se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Présidente.

PRESENTS : Mmes VAGINAY RICOURT Sophie, JACQUES Elisabeth, GARCIER-RICHAUD Hélène, OCCELLI Chloé, OKROGLIC Dominique, BARDIN Régine, REYNAUD Sandra, DONNEAUD Chantal, MM. BOUGUYON Yvan, BARNEAUD Christophe, GARNIER Louis Gabriel, OLIVERO Albert, PELLOUX Jacques, SICELLO Manuel, MILLION-ROUSSEAU Daniel, M. ISOARD Bernard, TRON Jean-Michel, REYNAUD Frédéric, CAPEL Denis et GASTON Arnaud.

EXCUSES : Mme ALLEMANDI Florence ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY RICOURT Sophie, BALLADUR Clarisse, BANCILLON BOË Fabienne ayant donné pouvoir à M. BARNEAUD Christophe, Mme MATTERA Wendy ayant donné pouvoir à M. GARNIER Louis Gabriel, M. ORTUNO Miguel ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan, M. FORTOUL Jacques ayant donné pouvoir à M. PELLOUX Jacques, M. FERRON Jean suppléé par Mme DONNEAUD Chantal.

SECRETARE DE SEANCE : Mme GARCIER-RICHAUD Hélène.

Délibération n°2020/195

OBJET : OCTROI D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION DES JEUNES COMMERCANTS DE L'UBAYE « AJC UBAYE ».

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités ;

CONSIDERANT la compétence de l'EPCI « soutien financier aux associations intercommunales de socio-professionnels regroupant au moins 20 % d'adhérents hors la Ville de Barcelonnette et dont l'objet est de redynamiser le commerce local. »

CONSIDERANT la demande de subvention exceptionnelle liée à la crise sanitaire de **2 300 €** de l'association des jeunes commerçants « AJC Ubaye », domicilié mairie 04400 Barcelonnette ;

VU l'avis favorable de la commission développement économique réunie le 8 décembre 2020 pour l'octroi de l'aide demandée de **2 300 €** ;

Sur proposition de la présidente,
Après délibéré,

- **DECIDE** de verser une subvention de **2 300 €** à l'Association « AJC Ubaye».
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6574 du Budget Principal de la Communauté 2020.
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département. Le tribunal administratif de Marseille peut également être saisi de manière dématérialisée via l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY-RICOURT

